



B”H

Likoutei Si'hot - Résumé de la Si'ha

Volume 17 | Tazria | Si'ha 1

1) Notre Paracha évoque le sujet de la Brit Mila. Nos sages déduisent du verset qu'elle doit se faire le jour et non la nuit, puisqu'il est précisé : « au huitième jour ».

2) De ce fait, il nous faut comprendre le Midrach qui précise que les Juifs ont fait la Brit Mila la nuit de Pessa'h lors de la sortie d'Égypte. En effet, D.ieu a répandu l'odeur du sacrifice pascal de Moché afin que tout le monde le sente. Après avoir senti l'odeur, les Juifs ont voulu en consommer. Cependant, Moché leur a expliqué que ceux qui n'étaient pas circoncis ne le pouvaient pas, et ils se sont donc circoncis sur le champ.

Mais pourquoi D.ieu n'a-t-il pas fait en sorte de réveiller leur désir de se circoncire le jour et non la nuit, afin qu'ils accomplissent la Mitsva en son temps ?

3) Le Yéfé Tohar est d'avis que leur Brit Mila a été faite le jour. En effet, il leur était interdit de le faire la nuit, et de plus, on sait qu'une Brit Mila qui n'a pas lieu le huitième jour est interdite pendant Yom Tov.

Cependant, le Midrach dit bien que cela fut réalisé au moment où ils consommaient le sacrifice de Pessa'h, donc le soir. De plus, l'interdit de se circoncire la nuit n'a été en vigueur qu'à partir du don de la Torah.

Enfin, lors de la sortie d'Égypte, il n'y eut qu'un seul jour de Pessa'h, et non sept. Les interdits de Yom Tov ne s'appliquèrent donc pas encore.

4) Même si nous affirmons, comme le Ran, qu'il y avait une interdiction de se circoncire Yom Tov, le Midrach sous-entend que les Juifs ont utilisé leurs propres épées pour se circoncire ce qui n'est pas habituel et qui est donc permis (selon la Torah) durant Yom Tov.

5) En réalité, des commentateurs expliquent que le statut de cette fameuse nuit de Pessa'h avait le statut de jour, ainsi qu'il est dit : « Le nuit éclairera comme le jour ». Cependant, cela valait uniquement pour la Brit Mila et non la consommation du sacrifice pascal.

6) En effet, les Juifs ne pouvaient pas sortir d'Égypte, ni matériellement (puisque aucun esclave ne pouvait s'échapper), ni spirituellement (puisque'ils se trouvaient au 49ème degré d'impureté).

Il leur fallait dépasser ces limites, y compris les limites de la Torah ! C'est pourquoi D.ieu fit en sorte qu'ils fassent la Brit Mila la nuit. En effet, Pessa'h signifie « saut », le fait de transcender toutes les étapes.

7) Pour sortir d'Égypte ils durent réaliser la Brit Mila et le sacrifice de Pessa'h. Ces deux Mitsvot représentent le fait de dépasser les limites : la circoncision est une alliance éternelle avec D.ieu, et le Pessa'h signifie « saut ». Ce sont, par ailleurs, les deux seules Mitsvot qui, si elles ne sont pas accomplies, rendent passible de retranchement.

8) On comprend maintenant pourquoi l'obligation de réaliser la circoncision le jour et non la nuit est apprise de notre Paracha, qui est enseignée après le don de la Torah. En effet, avant celui-ci, il y eut ce besoin de réaliser la Brit Mila la nuit lors de la sortie d'Égypte !

Ce n'est qu'après le don de la Torah que les règles pénétrèrent le monde matériel.

9) La sortie d'Égypte doit être un événement quotidien qui se traduit par un dépassement constant de ses limites au point de donner sa vie pour D.ieu.